

SEANCE DU 02 OCTOBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois et le lundi deux octobre, à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal de la commune de Rigny-Ussé légalement convoqués le 28/09/2023 se sont réunis à la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence du Maire, M. Jean-Jacques GAZAVE.

Présents : Jean-Jacques GAZAVE, Jean-Marie KUZIOR, Jérôme COTRET, Fabienne LENHOF, Carole JEUDI, Thérèse CHMIELARSKI, Laëtitia DESBOIS, Jean-Jacques PANTIGNY, Philippe PELLERIN, Roger JOUANNEAU, Michel ROLLAND, Edith NAVION, Jean-Michel MORISOT, Denis SALLÉ.

Secrétaire de séance : Jean-Marie KUZIOR.

Le quorum est atteint, M. le Maire ouvre la séance.

Le procès-verbal de la séance du 21/07/2023 est lu et approuvé à l'unanimité.

Délibérations :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- FIXE les dates d'ouverture du camping municipal pour la saison 2024 du 08/05/2024 au 22/09/2024 (délibération 8-9-2023-NF-030)
- ATTRIBUE un bon d'achats de 50 € aux régisseurs da camping au regard du bon résultat de la saison 2023 (délibération 8-2-2023-NF-031)
- RENOUELLE la distribution d'un bon d'achats de 50 € aux agents communaux comme chaque année (délibération 8-2-2023-NF-032)

Informations et questions diverses

- M. le Maire présente le bilan de la saison 2023. Le nombre de nuitées s'élève à 5516, nous avons accueilli 4159 personnes et le bénéfice est estimé à 15 796 euros, en progression par rapport à 2022. L'enquête de satisfaction réalisée auprès des campeurs donne une note moyenne de 4.88 points sur 5.
- M. le Maire informe le Conseil municipal que l'entreprise TPPL va intervenir sur la voirie communale en 4 points :
 - 22 rue d'Azay-le-Rideau : améliorer l'évacuation des eaux de pluie
 - du 3 au 7 rue Principale : réfection des trottoirs
 - 5 rue de La Loire : entrée du chemin
 - Cimetière : réalisation d'un accès PMR jusqu'au monument aux morts
- M. le Maire rend compte de l'avancée des travaux du commerce multiservice. Le désamiantage et déplombage du bâtiment est terminé. Les échafaudages pour la couverture sont installés.
- M. le Maire évoque l'abattage des peupliers et rassure chacun sur l'état du chemin d'exploitation desservant la parcelle.
- M. PANTIGNY demande des précisions sur l'entretien du cimetière. M. le Maire répond que chaque concessionnaire doit entretenir les abords de sa concession (sur 4 côtés) et le monument qui y est posé. La mairie n'a que la charge de l'entretien des allées, des espaces non concédés et du monument aux morts.
- Pour répondre à la question de Mme NAVION, M. le Maire confirme que la CCTVI a voté la taxe GEMAPI. Le taux de cette taxe sera défini ultérieurement.
- M. COTRET préconise la tenue d'une réunion de la commission « animation » avant la fin du mois pour préparer la fête du 14 juillet 2024 et pouvoir anticiper la réservation des groupes musicaux.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 20h00.

Affiché le 05/10/2023 Transmis à la préfecture le 05/10/2023
